

Un crédit d'impôt numérique pour les PME, une proposition des télécoms

Malgré la reprise boursière mondiale, la valorisation des opérateurs télécoms européens n'a pas retrouvé son niveau de 2007

Delphine Cuny | 27/11/2014, 14:00

La Fédération française des télécoms s'inquiète encore de son déficit de croissance, de rentabilité et de valorisation par rapport aux géants américains (du Web notamment). Le lobby des télécoms préconise un allègement de ses taxes spécifiques mais aussi la création d'un crédit d'impôt numérique pour les PME, sur le modèle du CIR.

« *Toujours moins bien que les Ricains* » : la Fédération française des télécoms (FFT) entonne une nouvelle fois le « complexe du corn flakes » du chanteur Mathieu Chedid. L'association, qui regroupe plusieurs opérateurs télécoms français (Orange, SFR, Bouygues Telecom, des opérateurs virtuels comme NRJ Mobile et des opérateurs entreprises comme Colt et BT, mais pas Free ni Numericable), a présenté [son étude économique annuelle avec Arthur D. Little \(la 4eme\)](#) qui dévoile un portrait peu flatteur.

Les opérateurs se plaignent - à nouveau - d'être moins bien valorisés que leurs homologues américains et encore moins que les géants du Web yankee, les « over-the-top » (OTT) comme ils les appellent c'est-à-dire les acteurs tels que Google, Facebook qui proposent leurs services « par-dessus le réseau », sous-entendu sans supporter les coûts de construction de ce réseau. La cible demeure les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) qui ont en commun d'être Américains, d'être confortablement valorisés en Bourse ... et de pratiquer l'optimisation fiscale.

« *L'Europe est la seule région du monde à ne pas tirer bénéfice de la croissance numérique. Si elle avait crû à la moyenne mondiale, l'écosystème numérique européen ne pèserait pas 606 milliards d'euros mais 996 milliards d'euros* » calcule le cabinet Arthur D. Little.

Le comparatif est établi et sur la période 2007-2013 et en prenant en compte le chiffre d'affaires du top 30 des sociétés cotées de chaque catégorie : opérateurs, équipementiers, fabricants de terminaux, éditeurs de logiciel, acteurs Internet et contenu. La faute à qui ? La FFT pointe « *la valeur captée par les OTT et les conséquences de la régulation.* »

Les Américains risquent de « préempter la prochaine vague d'innovation »

L'étude du cabinet fait valoir que « *malgré la reprise boursière mondiale, la valorisation des opérateurs télécoms européens n'a pas retrouvé son niveau de 2007* » et accuse même un recul de 49% : mais ces chiffres s'arrêtent en 2013 alors que le cours d'Orange, par exemple, s'est envolé de 52% depuis janvier 2014 ! Cet écart de capitalisation boursière donne aux acteurs américains « *une forte capacité à réaliser des acquisitions* » et aussi à « *préempter la prochaine vague d'innovation dans l'écosystème numérique* » met en garde la FFT. Moins riches, les opérateurs n'ont cependant pas faibli en matière d'investissement :

« *Les opérateurs français ont investi 6,7 milliards d'euros par an en moyenne ces six dernières années* » ce qui équivaut à « *500 collègues, 230 rames de TGV, 18 Airbus A380, 17 viaducs de Millau ou 28 musées du Quai Branly !* » compare l'étude.

« *Nous aurons bientôt des taux d'investissement d'opérateurs africains, en plein boom des télécoms* » ironise Pierre Louette, le président de la FFT, qui a reconnu « *on investit autant, voire plus en période de guerre* », en référence à la guerre des prix dans le mobile qui a suivi l'arrivée de Free et aux prix cassés de Bouygues dans le fixe.

Un plan « Smart Europe »

Afin de maintenir cette capacité d'investissement menacée, la FFT avance ses solutions, notamment réglementaires. Certaines sont de portée européenne comme la création d'un label UE pour le stockage sécurisé des données en Europe ou celle d'un plan « Smart Europe » pour stimuler le "big data" (les mégadonnées), les objets connectés et la sécurité, dans le cadre d'une « *vision industrielle à dix ans* » du cadre réglementaire des télécoms. Il s'agit aussi de « *repenser le droit des pratiques concurrentielles* » et de « *favoriser les*

coopérations entre acteurs du numérique », c'est-à-dire en gros d'être plus souple à l'égard des projets de fusion et de rachat.

Sur le plan fiscal aussi, certains enjeux sont européens (le programme BEPS - l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices - de l'OCDE) pour lutter contre les pratiques d'optimisation des fameux GAFAM. « *Les choses avancent un peu* » constate le président de la FFT, en évoquant les dernières annonces de l'Irlande.

Mais l'Etat français aussi peut faciliter la vie des opérateurs télécoms qui demandent, une nouvelle fois, l'allègement de leur fiscalité spécifique, qui représente un tiers de leur imposition globale (IS, redevances de fréquences, Ifer, taxe télécom, etc) soit 1,2 milliard sur 3,4 milliards d'euros (estimé en 2013) : la FFT ne se fait pas d'illusion mais espère des mécanismes plus vertueux, qui ne taxent pas l'investissement comme la taxe sur les antennes.

Idée plus nouvelle : les opérateurs proposent la création d'un crédit d'impôt numérique « *ciblé* » pour aider les PME - « *voire des ETI* » relève Pierre Louette - à rattraper leur retard en matière d'adoption des services de "cloud", de connexions à haut débit, de sécurité informatique, etc., sur le modèle du Crédit d'impôt recherche (CIR). Ce qui permettrait de booster la croissance du pays mais aussi le chiffre d'affaires des opérateurs...

[consulter l'étude Arthur D. Little](#)